

ANNONCES OFFICIELLES ET LÉGALES

L'Indépendant, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur les départements de l'Aude et des Pyrénées Orientales.

Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales et au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ; le tarif est fixé soit au caractère, à 0,187 € HT pour chaque signe ou espace, soit au forfait selon certaines catégories d'annonces.

Contact : evelyne, service Midi Légales, 05.62.11.37.37 - 04.67.07.69.53
Courriel : midi.legales@groupeledapeche.fr

ENQUÊTES PUBLIQUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE –
PREMIERE INSERTION

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Projet : création d'une piste cyclable sur la commune de Corneilla-del-Vercol
Déclaration d'utilité publique (DUP)
et enquête parcellaire
Communauté de communes Sud-Roussillon

Par arrêté du préfet du 20 octobre 2025, une enquête conjointe sur le projet susvisé, d'une durée de 15 jours, est prescrite du **lundi 17 novembre 2025 au lundi 1er décembre 2025 à 12 h inclus**.

Le projet porte sur la création d'une continuité cyclable entre la voie verte de l'Aiguille de la Mer et les communes de Thèza et de Corneilla-del-Vercol. Le maître d'ouvrage est la communauté de communes Sud-Roussillon.

Au terme de la procédure, la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité des terrains ou leurs refus pourront être adoptées par arrêté préfectoral.

Un commissaire enquêteur, Monsieur Bruno SEGONDY, historien confrencier, a été désigné par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :
– Sur internet à l'adresse suivante : www.pyrenees-orientales.gouv.fr rubrique publications/enquêtes publiques et autres procédures. Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : pref-corneillavercolpistecyclable@pyrenees-orientales.gouv.fr

Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné ;

– Sur support papier, en mairie de Corneilla-del-Vercol, siège de l'enquête, située 1 rue du Tonkin., Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux heures d'ouverture au public, soit de 9 h à 12 h et 16 h à 18 h les lundi, mardi, mercredi, jeudi et 9 h à 12 h et de 16 h à 17 h le vendredi .

– Sur support papier, en mairie de Thèza, située place de la Promenade. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux heures d'ouverture au public, soit de 10 h à 12 h et 16 h à 18 h les lundi, mardi, mercredi, de 10 h à 12 h et 16 h à 18 h 30 le jeudi et 10 h à 12 h et de 16 h à 17 h le vendredi .

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Hôtel de ville, 1, rue du Tonkin, 66200 CORNEILLA-DEL-VERCOL. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public selon le calendrier suivant :

Mairie de Corneilla-del-Vercol :
- lundi 17 novembre 2025 de 10h00 à 12h00
- lundi 1er décembre 2025 de 10h00 à 12h00

Mairie de Thèza :
- lundi 24 novembre 2025 de 10h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Corneilla-del-Vercol et Thèza et à la préfecture des Pyrénées-Orientales (Direction des collectivités et de la légalité – Bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et de l'environnement) et sur Internet à l'adresse suivante (www.pyrenees-orientales.gouv.fr rubrique publications/enquêtes publiques et autres procédures), à réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Concernant l'enquête parcellaire, la présente publication est faite en vue de l'application des articles du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduits :

« Article L. 311-1 :

En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Article L. 311-2 :

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Article L. 311-3

Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L. 311-1 et L. 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchués de tous droits à indemnité ».

La notification prévue à l'article L. 311-1 précité est faite conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article R. 311-30 du code de l'expropriation. Elle précise que le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans un délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire général
Signé : Bruno BERTHET

TOUTES LES FORMALITES
JURIDIQUES
DE VOTRE ENTREPRISE

midi.legales
L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES

Votre partenaire local

pour réaliser toutes les étapes
nécessaires à l'évolution
de votre entreprise
dans les meilleurs délais.

Contactez : Sophie BOURDE

07 88 35 94 46

sbourde@midilibre.com

223001



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Arrêté N°CPCP/PA/2025-294-001 portant d'ouverture d'enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du schéma de cohérence territoriale

Le Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-6, L.143-44 et suivants, et L.103-2 et suivants ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants relatifs à l'enquête publique ;

VU la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

VU le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

VU le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 09 mars 2020,

VU l'arrêté de prescription de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité (DP MEC) n°1 du SCoT établi par monsieur le Président de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes en date du 20/05/2025,

VU les avis des personnes publiques associées sollicités en application des articles L. 143-44, R.143-10 et suivants et L.300-6 du Code de l'Urbanisme ;

VU le procès-verbal de l'examen conjoint du 10 octobre 2025 ;

VU la décision n°E25000134/34 en date du 19 septembre 2025 de Madame Fabienne CORNELOUP par délégation de la Présidente du Tribunal administratif de Montpellier désignant Monsieur Serge LAFOND, en qualité de commissaire enquêteur ;

VU les pièces du dossier de projet de DP MEC n°1 du SCoT soumises à enquête publique ;

ARRETE

Article 1 - Date et objet de l'enquête publique :

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de DP MEC n°1 du SCoT de la Communauté de Communes PYRENEES CATALANES, du **17 novembre 2025 au 19 décembre 2025 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs**.

Les principaux objectifs du projet de DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE N°1 DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (DP MEC n°1 du SCoT) sont les suivants :

- la suppression l'unité touristique nouvelle (UTN) structurante de la « Piste des Airelles »,

- la modification de l'UTN structurante « Cœur de Ville/Station » suivant les nouvelles caractéristiques géographiques, surfaciques et fonctionnelles du projet « Cœur de Ville » (création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) valant UTN),

- de faire évoluer le document d'orientation et d'objectifs (DOO), la cartographie du DOO et tout document du SCoT décrivant et qualifiant les UTNs qu'il a créé.

Article 2 - Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Serge LAFOND, inscrit sur la liste départementale des commissaires enquêteurs des Pyrénées-Orientales, a été désigné pour conduire la présente enquête publique par Madame Fabienne CORNELOUP, magistrate-déléguée de Madame la Présidente du Tribunal administratif de Montpellier (décision du 19 septembre 2025).

Article 3 - Consultation du dossier d'enquête par le public :

Les pièces du dossier d'enquête du projet de DP MEC n°1 du SCoT, le cas échéant les avis émis par les personnes publiques associées et consultées, l'avis du Préfet, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, sur support papier, pendant la durée de l'enquête, du 17 novembre 2025 au 19 décembre 2025 inclus :

- **A la Communauté de Communes PYRENEES CATALANES, Col de la Quillane, 66210 LALLAGONNE aux heures d'ouverture suivantes : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00.**

- **A la Mairie de Font-Romeu-Odeillo-Via, 1 Avenue du Professeur Trombe, 66120 FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA aux heures d'ouverture suivantes : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures ci-dessus ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur : **Monsieur Serge LAFOND, Commissaire enquêteur, Communauté de Communes PYRENEES CATALANES, Col de la Quillane, 66210 LA LLAGONNE.**

Les observations du public pendant la durée de l'enquête pourront être adressées par courriel à l'adresse suivante : dpmec1scot@pyrenees-catalanes.com

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté sur le site internet :

VIE DES SOCIÉTÉS

RÉSULTATS FINANCIERS

Bourse

Séance du mardi 28 octobre

Retrouvez toute l'actualité économique de notre région sur lindependant.fr

Cac 40



-0,27% à 8 216,58 points
-11,32% depuis le 31/12

Dow Jones



+0,54% à 47 802,62 points
+12,36% depuis le 31/12

AUTRES INDICES

Valeurs	Dernier	%Var.	%31/12
Cac All Tradable	6 081,50	-0,29	+11,18
Cac Large 60	8 838,50	-0,29	+11,13
Cac Mid & Small	14 321,04	-0,42	+12,31
Cac Next20	11 767,03	-0,54	+7,65
SBF 120	6 206,40	-0,30	+10,99

EURONEXT SBF 120

Valeurs	Dernier	%Var.	%31/12
Abivax	81,70	+0,12	+1 108,58
Accor	45,32	-0,74	-3,66
ADP	120,00	-0,99	+7,43
Airbus Group	207,75	-0,41	+35,21
Air France - KLM	10,98	-1,22	+35,09
Air Liquide	173,86	+0,87	+10,80
Alstom	22,12	+1,19	+2,60
Alten	73,85	-1,53	-6,58
Amundi	62,50	-6,44	-2,65
Aperam	32,74	+0,06	+29,82
Arcelor Mittal SA	34,16	+0,50	+52,29
Argan	67,80	-0,15	+12,07
Arkema	52,50	-0,19	-28,62
Atos	52,32	+2,15	+101,23
Axa	39,70	+0,23	+15,68
Ayvens	10,21	-0,87	+56,00
Bic	54,00	-0,92	-15,36
bioMérieux	113,40	+0,35	+9,57
BNP Paribas	66,74	-3,54	+12,70
Bolloré	4,80	-0,50	-19,12
Bouygues	40,37	-0,88	+41,45
Bureau Veritas	28,76	+0,14	-1,98
Cap Gemini	190,05	+1,48	-17,77
Carmila	16,86	0,00	+5,24
Carrefour	13,04	+0,85	-3,35
Clariane SE	3,92	-12,77	+87,78
Coface	15,45	-0,06	+7,44
Covivio	56,65	-0,44	+16,18
Credit Agricole	16,26	-0,43	+22,31
Danone	78,06	+0,03	+19,87

Valeurs	Dernier	%Var.	%31/12
Dassault Aviation	280,00	+0,36	+41,99
Dassault Systems	24,97	-1,73	-25,46
Derichebourg	6,12	+0,91	+14,19
Edenred	26,22	+3,23	-17,42
Eiffage	107,65	-1,28	+27,07
Elior Group	2,83	-0,63	+0,57
Elis	24,90	-1,19	+31,75
Emeis (ex-Orpea)	14,37	-1,71	+137,07
Engie	19,81	+0,84	+29,36
Eramet	59,05	-2,15	+9,05
EssilorLuxottica	317,50	+0,32	+34,76
Eurazeo	60,30	+0,33	-16,19
Eurofins Scientif.	61,00	-0,94	+23,71
Euronext	125,80	-1,02	+16,16
Eutelsat Comm.	3,39	-3,15	+49,25
Exail Tech	82,30	+0,73	+374,05
Exosens S.A.	47,30	+1,39	+143,41
FDJ United	25,84	-1,45	-30,57
Forvia	11,65	+4,30	+34,16
Gecina	81,50	-1,45	-9,89
Getlink	15,42	-1,41	+0,10
GTT	167,70	+0,12	+30,40
Hermès Intern.	2 201,00	-0,27	-4,82
Icade	21,14	-1,03	-8,01
ID Logistics Group	395,50	-0,25	+4,22
Imerys	21,20	-3,81	-24,82
Inter Parfums	29,02	-1,69	-21,76
Ipsen	119,50	0,00	+7,95
Ipsos	33,90	-0,24	-26,18
JC Decaux SA	15,67	+0,45	+3,36

Valeurs	Dernier	%Var.	%31/12
Kering	327,90	0,00	+37,63
Kiepierre	33,34	+0,48	+19,93
L'Oréal	370,45	-1,38	+8,37
Légrand	149,00	-0,07	+58,44
LVMH	614,60	+0,51	-3,29
M6-Metropole TV	12,18	0,00	+8,36
Medinol S.A.	37,12	+2,20	+123,35
Mercialys	10,74	+0,94	+6,23
Mersen	22,90	+1,10	+11,17
Michelin	28,24	-0,07	-11,19
Nexans	120,50	-0,50	+15,64
Nexity	9,15	-2,14	-29,62
OPMobility	15,22	+5,40	+51,74
Orange	13,89	+0,29	+44,27
Pernod Ricard	87,16	+0,55	-20,04
Planisware	21,85	-1,35	-22,30
Pluxee	17,03	+2,96	-9,01
Publicis Groupe SA	88,16	+1,45	-14,41
Remy Cointreau	49,10	+0,90	-15,92
Renault	34,20	+1,76	-27,31
Rexel	29,38	+0,17	+19,35
Robertet	847,00	-1,40	-0,12
Rubis	31,74	+0,06	+32,91
Safran	305,30	+0,56	+43,94
Saint Gobain	88,96	-1,33	+3,80
Sanofi	87,25	-1,00	-6,92
Sartorius Sted Bio	209,10	-0,52	+10,81
Schneider Electric	256,05	-1,04	+6,29
SCOR SE	30,04	-1,31	+27,07
Seb	49,40	-0,92	-43,54

MARCHÉ DE L'OR

Valeurs	Dernier	%Var.
Pce 50 pesos mex.	4 150,00	-2,58
Pce latine 20 F	645,00	0,00
Pce Suisse 20 F	664,00	+3,75
Souverain	837,00	-4,34
Pce 20 USD	3 200,00	-16,88
Pce 20 F (Napoléon)	650,00	-2,21

04 91 27 01 16

evelyne.
L'AGENCE RÉGIE PAR LES IDÉES

Vous
souhaitez

COMMUNIQUER ?

Contactez-nous !

04 3000 7000
(prix d'un appel local)

contact@evelyne.fr

Nous vous apportons

la solution

de communication

idéale

LA DÉPÊCHE

Midi Libre

MiDi
MA RÉGION, MES ENJEUx

Centre Presse

L'INDEPENDANT

Le Villefrancois
LA GASTRONOMIE, C'EST NOTRE RÉGION